

**Mémoire présenté par Représentation équitable au Canada Saskatchewan
au comité ERRE le 6 octobre 2016**

À l'aube même de la science politique, Aristote a déclaré que le grand défi de toute démocratie est de produire un gouvernement qui représente le bien commun et en fait son objectif, et qui sert l'ensemble de la collectivité ou polis, et non une faction particulière, même si elle représente la majorité (Aristote, *Politique*, 1280a6-12). Notre façon d'élire nos représentants sert-elle le bien commun de la collectivité dans son ensemble? Au Canada, la réponse est clairement « non ». Considérant qu'un gouvernement majoritaire au Canada peut avoir obtenu aussi peu que 39 % des suffrages exprimés lors d'une élection à laquelle seulement les deux tiers des électeurs admissibles ont participé, on se retrouve avec des gouvernements qui ont obtenu l'appui actif d'un sous-ensemble composé de seulement 25 % de l'électorat, mais qui se réclament néanmoins de la quasi-totalité des pouvoirs. Le problème est notre système électoral majoritaire uninominal à un tour périmé, faussé et inéquitable. La reconnaissance de ce problème a atteint une telle ampleur au Canada qu'au moins trois partis nationaux ont inclus la réforme électorale à leur plateforme aux dernières élections fédérales il y a moins d'un an. La composition proportionnelle de ce comité nous rappelle que toute réforme digne de ce nom doit pouvoir compter sur le soutien de deux ou plusieurs partis, quand ce n'est pas sur un consensus intégral.

Le problème est sans équivoque et la solution, évidente. Le Canada doit adopter un système électoral amélioré qui repose sur le principe de représentation proportionnelle. L'option que privilégie Représentation équitable au Canada (REC) Saskatchewan est un système de représentation proportionnelle mixte, lequel combine une partie des sièges émanant du scrutin uninominal majoritaire à un tour à un nombre établi de sièges

complémentaires. L'Écosse, la Nouvelle-Zélande et l'Allemagne offrent des exemples de représentation proportionnelle mixte, tout comme les propositions soumises en 2007 par l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale de l'Ontario et par la Commission du droit du Canada, en 2004. Comme l'illustrent tous ces exemples, le système de représentation proportionnelle mixte est souple et il pourrait facilement être adapté aux traits particuliers du système fédéral complexe de notre pays.

Voici les grandes lignes du modèle que nous privilégions : nous réduisons de 60 à 70 % le nombre actuel de circonscriptions assujetties au scrutin uninominal majoritaire; nous comblons les 30 ou 40 % de sièges restants avec des candidats élus à partir d'une liste régionale; pour les besoins des élections, les grandes provinces seraient scindées en régions distinctes. Par exemple, Ottawa et ses environs feraient partie de la région de l'est de l'Ontario. Les provinces plus petites pourraient aussi être scindées en régions distinctes. La Saskatchewan pourrait comporter une portion nord et une portion sud. Pour les petites provinces de l'Atlantique, notamment pour l'Île-du-Prince-Édouard, la liste de sièges complémentaires pourrait concerner l'ensemble de la province. Ce sont des détails qui pourront être précisés dans la loi ou par les commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales de chaque province. D'une façon ou d'une autre, deux points sont clairs : premièrement, la délimitation des régions devrait tenir compte du principe des communautés d'intérêts; deuxièmement, les régions devraient respecter les grandes lignes du complexe coefficient de répartition fédéral en vigueur au Canada. Dans cette optique, il est peu probable que les régions soient de tailles égales et qu'elles aient le même nombre de députés.

Les bulletins de vote auraient deux parties. Dans la première, l'électeur choisirait le candidat qui se présente dans sa circonscription; dans la deuxième, l'électeur choisirait le parti. Ce sont les résultats de la deuxième partie du bulletin de vote qui permettront de corriger les déséquilibres associés au scrutin uninominal majoritaire. Comment les députés seront-ils choisis dans les listes régionales? Il y a plusieurs scénarios possibles. Une liste fermée est produite par un processus interne propre aux partis politiques, tandis qu'une liste ouverte permet aux électeurs de faire des choix à partir d'une liste de candidats fournie par les partis, un peu comme cela se fait pour les primaires américaines. L'Écosse se sert de listes fermées. L'Ontario a proposé de recourir à une liste ouverte. Notre choix de prédilection reste néanmoins le modèle fondé sur les deuxièmes, qui veut que la liste des élus qu'obtient le parti à partir de la liste régionale soit établie en fonction des meilleurs deuxièmes des candidats de ce parti pour cette région.

REC SK privilégie le modèle fondé sur les deuxièmes pour plusieurs raisons. Premièrement, il s'agit de candidats qui bénéficient d'un certain soutien électoral dans la collectivité; ils ne sont pas nommés par les chefs de parti. Dans certains cas, les meilleurs d'entre eux auront obtenu plusieurs milliers de voix. Deuxièmement, le modèle fondé sur les deuxièmes aidera les partis à attirer de bons candidats susceptibles de faire campagne dans des circonscriptions où ils ne considèrent pas avoir de chance de gagner en vertu du système actuel. Les candidats et les partis se verront encouragés à investir du temps, de l'énergie et des ressources dans des circonscriptions qu'ils auraient autrement considérées comme marginales. Le système des meilleurs deuxièmes peut aussi fournir un mécanisme pour remplacer les députés des listes régionales qui décideraient de se retirer. Nous proposons d'adhérer au système allemand, qui prévoit un seuil de 5 % pour la représentation des listes régionales, ou au seuil de 3 % de l'Ontario. Nous sommes

d'accord avec les citoyens ontariens sur la réforme électorale d'accepter les soi-disant « sièges complémentaires », plutôt que de compenser les autres partis comme cela se fait en Allemagne.

Comment la représentation proportionnelle mixte fonctionnerait-elle en Saskatchewan? Les résultats des élections de 2015 sont très déséquilibrés. Les conservateurs ont obtenu 48,5 % du vote populaire avec 71,4 % des sièges (10); les néo-démocrates ont récolté 25,1 % des voix et 21,4 % des sièges (3); les libéraux ont obtenu 23,9 % des voix et seulement 7,1 % des sièges (1) (source : *Élections Canada*). Au terme de ce scrutin uninominal majoritaire à un tour, les conservateurs étaient considérablement surreprésentés dans le nombre de sièges tandis que les libéraux étaient largement sous-représentés dans ce nombre. La part des sièges remportés par rapport au pourcentage du vote pour le NPD était quasi-proportionnelle, mais deux des gains du parti ont eu lieu dans des circonscriptions faisant l'objet d'une des plus chaudes luttes au pays (Regina-Lewvan et Desnethé-Missinipi-Rivière Churchill); le parti a remporté ces deux circonscriptions à peine 200 votes devant les conservateurs et les libéraux respectivement. Le Parti vert a récolté 11 530 votes (2,1 %), sans récolter de sièges.

Dans notre modèle de représentation proportionnelle mixte, les résultats des sièges auraient été beaucoup plus proportionnels. Proposons que neuf circonscriptions en Saskatchewan aient conservé le scrutin uninominal majoritaire à un tour et que cinq sièges complémentaires aient été occupés par les meilleurs deuxièmes dans leur circonscription. Ces deuxièmes candidats pourraient servir à établir la liste régionale de la Saskatchewan ou encore une liste régionale distincte pour la portion nord et pour la portion sud de la province. Le nombre de sièges récoltés pour ces neuf circonscriptions aurait probablement été de : six pour le Parti conservateur, de 2 pour le NPD et d'un seul pour

le Parti libéral. Afin d'assurer une représentation proportionnelle par rapport au vote populaire (48,5 % pour le Parti conservateur, 25,1 % pour le NPD et 23,9 % pour le Parti libéral), les sièges complémentaires seraient répartis comme suit : deux sièges supplémentaires aux conservateurs, un au néo-démocrates et deux au libéraux. Le compte final serait donc de huit sièges pour les conservateurs, de trois pour les néo-démocrates et de trois pour les libéraux, soit un compte très proche de la part du vote populaire obtenue par chaque parti. Ces sièges seraient attribués aux meilleurs deuxièmes.

Il est impossible de transposer de façon simple les résultats de 2015 de 14 circonscriptions uninominales majoritaires à un tour dans un système différent au sein duquel on ne compterait que neuf grands sièges basés sur ce même mode de scrutin. Nous pourrions cependant faire valoir aux fins d'exemple que selon les résultats de 2015, les sièges complémentaires seraient attribués aux personnes suivantes : Trent Fraser (Regina-Lewvan) et Michael Kram (Wascana) en tant que meilleurs deuxièmes conservateurs; Claire Card (Saskatoon-University) en tant que meilleure deuxième néo-démocrate; et Louis Browne (Regina-Lewvan) et Traci Muggli (Saskatoon-Grasswood) en tant que meilleurs deuxièmes libéraux. Selon les résultats de 2015, le Parti vert n'aurait obtenu aucun siège en Saskatchewan avec un seuil de 5 ou de 3 %, mais nous avons toutes les raisons de croire qu'au sein d'un système de représentation proportionnelle mixte, l'électeur réagirait différemment devant les possibilités et ne sentirait pas forcément le besoin de voter stratégiquement. Dans notre scénario, la part des votes du Parti vert pourrait en théorie dépasser le seuil requis pour remporter un siège issu de la liste des sièges complémentaires pour la province. Dans le système proposé, l'électorat de la Saskatchewan aurait formé le groupe de députés qui reflète réellement ses préférences.

Nous sommes d'avis qu'une représentation proportionnelle mixte répond à tous les principes directeurs précisés dans la déclaration publique de la Direction des comités. Elle garantirait l'**efficacité** et la **légitimité** du scrutin majoritaire uninominal à un tour en réduisant les distorsions et en établissant une meilleure concordance entre les intentions des électeurs et les sièges au Parlement. La représentation proportionnelle mixte encouragerait aussi un sentiment accru de **mobilisation** démocratique puisque les électeurs auraient l'impression que tous les votes comptent et qu'en fin de compte, pratiquement chaque vote serait rattaché à l'élection d'un député. La représentation proportionnelle mixte favorisait également l'**accessibilité** et l'**inclusivité** puisque les groupes sous-représentés et marginalisés auraient plus de chances d'être élus au Parlement. En effet, s'ils ne sont pas élus dans la circonscription uninominale, il leur reste la possibilité de se faire élire selon la formule de candidature régionale complémentaire. En outre, la représentation proportionnelle mixte permet d'éviter de « complexifier inutilement le processus électoral » puisqu'elle ne nécessiterait que l'ajout d'une deuxième liste de scrutin relative au parti à la liste de candidats du bulletin de vote traditionnel auquel les Canadiens sont habitués. En ce qui concerne l'**intégrité** du système électoral, la représentation proportionnelle mixte garantirait pratiquement un gouvernement avec une certaine forme de partage des pouvoirs, contrairement au scrutin majoritaire uninominal à un tour ou au vote préférentiel dans une circonscription uninominale, où des efforts visant à compromettre un petit nombre de votes peuvent permettre à un parti de remporter la victoire totale dans cette circonscription. Enfin, la représentation proportionnelle mixte permettrait une meilleure **représentation locale** que tout autre modèle fondé uniquement sur les circonscriptions uninominales, puisqu'elle permettrait au Canadien moyen d'avoir plus d'un député pour représenter sa collectivité.

REC SK salue la déclaration de la Direction des comités sur les principes guidant notre examen des différentes options pour cette réforme. Notre seule réserve est que les principes relatifs à l'efficacité et à la mobilisation sont peut-être un tantinet trop timides. Nous encourageons le Comité à tenir compte du principe d'**habilitation** dans ses délibérations. L'**habilitation** va au-delà de la mobilisation et de l'efficacité. C'est un principe absolu et profondément démocratique. Selon ce principe, chaque électeur a le pouvoir d'élire un représentant de son choix et chaque citoyen peut avoir le sentiment de faire partie subjectivement de la volonté générale souveraine de la société. Cela est au cœur de nos réserves à l'égard d'un scrutin préférentiel qui serait utilisé dans une circonscription uninominale pour produire une majorité fabriquée, que l'on appelle parfois « ballottage instantané ». Selon ce modèle, on dit à l'électeur dont le premier choix n'obtient pas un appui suffisant de ne pas s'en faire, que le système prendra son deuxième ou troisième choix et attribuera cet appui à un autre candidat.

Ce type de scrutin requiert une mobilisation encore plus grande des électeurs, puisqu'ils doivent jauger leurs préférences, allant de « j'adore ce parti ou ce candidat » à « au moins, ce groupe ne me donne pas la nausée ». Il s'agit bien là d'une forme de mobilisation, mais dans quelle mesure est-elle habilitante? Je ne me sens pas habilité lorsqu'on me dit, par exemple dans une boutique, que je ne peux pas avoir ce que je veux et qu'on essaie de me vendre autre chose qui me plaît moins. C'est une situation qui suscite plutôt de la déception ou de l'irritation. Le seul système qui habilite les électeurs est celui qui s'assure, dans toute la mesure du possible, que le vote de chaque personne — ou son véritable choix, son premier choix — contribuera à faire élire son représentant au Parlement. Les partis perdent des élections et les candidats perdent des élections, mais l'électeur devrait gagner à tout coup. Le système électoral qui contribue le mieux à ce

sentiment d'habilitation est la représentation proportionnelle, peu importe si celle-ci se concrétise par l'ajout de sièges complémentaires régionaux aux circonscriptions uninominales ou dans des circonscriptions plurinominales.

Le temps est venu de prendre au sérieux la nouvelle vague d'innovation qui déferle sur toutes nos organisations politiques, économiques et sociales. Est-il possible que nous puissions faire totalement abstraction de notre sentimentalité au sujet de chaque aspect de notre vie en commun à l'exception de notre façon d'élire nos députés? Les principes de justice sont certes éternels, mais les structures mécaniques et la technologie sociale de la démocratie doivent être remaniées et améliorées périodiquement. Les Canadiens sont prêts pour une forme de représentation politique plus consensuelle et plus inclusive. Les générations futures diront que nous avons pris une bonne décision en adoptant la représentation proportionnelle. Cependant, elles se demanderont peut-être pourquoi il nous a fallu si longtemps avant d'agir.

Mémoire présenté par Nancy Carswell et Lee Ward, porte-paroles de Représentation équitable au Canada Saskatchewan